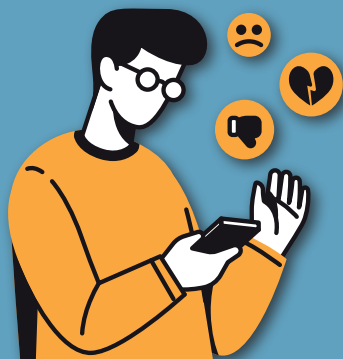


Agir contre le harcèlement et le cyberharcèlement

2021 - 2022





Agir contre le harcèlement et le cyberharcèlement

Le harcèlement est une forme de violence répétée qui peut être verbale, non verbale, physique ou psychologique. Cette violence est l'acte d'un ou de plusieurs individus à l'encontre d'une personne ne pouvant se défendre. Le harcèlement se fonde sur le rejet d'une différence et sur la stigmatisation de caractéristiques propres à un individu, souvent définies par les critères de discrimination. Le cyberharcèlement s'est développé avec l'utilisation massive et permanente des nouvelles technologies, lui aussi est un acte violent et répété.

- > Comment identifier le harcèlement ? p3
- > Pourquoi le harcèlement ? p4
- > Quelles conséquences ? p5
- > Quelles solutions ? p6

Comment identifier le harcèlement ?

Le **harcèlement** a plusieurs **caractéristiques**.

/ La **violence**, utilisation de la force de manière disproportionnée avec l'intention de dominer.

/ La **répétitivité**, l'acte violent est répété régulièrement et durablement.

/ L'**intention de nuire**, l'acte est volontaire.

/ L'**isolement** de la victime et sa difficulté de se défendre.

Le **harcèlement** se traduit par **différents types d'actes** :

Insultes / Menaces / Rumeurs

/ Moqueries / Chantage /

Dénigrement / Critiques / Violences physiques / Humiliation / Gestes déplacés / Racket...

Le **cyberharcèlement** se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, e-mail, réseaux sociaux, site de partage de photographies...

Il prend différentes formes :

/ intimidations, insultes, moqueries, chantages, messages haineux ou menaces en ligne,

/ propagation de rumeurs,

/ piratage de comptes et usurpation d'identité digitale,

/ création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'une tierce personne,

/ publication d'une photo ou d'une vidéo d'une personne en mauvaise posture,

/ envoi de photos ou de textos à caractère sexuels (Sexting),

/ diffusion de montages humiliants.

DROIT À L'IMAGE

Le droit à l'image vous permet de faire respecter votre droit à la vie privée. Il est donc nécessaire d'avoir votre accord écrit pour utiliser votre image (diffusion, reproduction...) sur un site internet, un réseau social, dans la presse... L'image peut être une vidéo ou une photo prise dans un lieu privé ou public.

Important : vous avez aussi droit à la protection de votre image en tant que donnée personnelle. Dans ce cadre, vous pouvez demander la suppression d'une photo diffusée en ligne : c'est ce qu'on appelle le droit à l'effacement ou droit à l'oubli.

Si votre image a été diffusée sans votre autorisation, vous pouvez contacter l'auteur de sa diffusion afin de faire retirer votre image, en cas de refus, vous pouvez saisir le

juge, y compris en urgence, pour obtenir son retrait.

Si, sans votre accord, vous avez été photographié.e ou filmé.e dans un lieu privé ou si cette photographie ou ce film est publié et que cela porte atteinte à votre vie privée, vous pouvez porter plainte en vous adressant au commissariat ou à la gendarmerie de votre choix ou directement auprès du procureur de la République en envoyant une lettre sur papier libre au tribunal judiciaire du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction.

Plus d'infos :

service-public.fr > Papiers – Citoyenneté > Protection de l'image > Droit à l'image
cnil.fr > Mes démarches > Comprendre mes droits > Le droit à l'effacement

Harcèlement sexuel



C'est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle. Exiger des faveurs ou des relations sexuelles en échange d'un service est également considéré comme du harcèlement.

Pourquoi le harcèlement ?

Les **causes** du harcèlement sont **multifactorielles**. Elles sont liées au **contexte** - scolaire, professionnel, familial - et aux **caractéristiques** de la **victime** conjuguées à celles du **harcleur**.

Les **harceleurs** peuvent se caractériser selon **différents profils**.

/ Le harcèlement afin de maintenir ou de protéger sa propre **image** (l'individu se sent menacé, veut écarter un concurrent potentiel).

/ Le harcèlement comme moyen d'affirmer son **statut** ou de gagner du **pouvoir** (l'individu s'en prend à la personne qui le gêne dans la réalisation de ses objectifs, qui l'empêche d'atteindre ses buts).

/ Le harcèlement lié au **manque d'écoute et d'intérêt** pour les autres (l'individu manque d'empathie ou contrôle mal ses émotions).

/ Le harcèlement lié à des **facteurs individuels** (les agissements de l'individu sont liés à une psychopathologie).

/ Le harcèlement **involontaire** (l'individu n'a pas conscience des répercussions véritables de ses actes sur autrui).

Concernant les **victimes de harcèlement**, certains éléments susceptibles de permettre une accroche à la situation de harcèlement ont été mis en évidence :

/ Manque d'estime de soi, timidité, sentiment de faiblesse, instabilité émotionnelle, passivité.

/ Différence par rapport au groupe (niveau de formation, origine sociale, appartenance culturelle, orientation sexuelle, convictions religieuses, appartenance ethnique, handicap, fragilité physique).

/ Situation précaire, difficultés familiales.

/ Décalage par rapport aux valeurs, aux modes de fonctionnement, aux manières de faire des autres.

A noter

L'importance de la notion de groupe, donc du poids des normes, dans l'apparition de situations de harcèlement.

La jalousie serait à l'origine de 2/3 des situations de harcèlement rencontrées.



Harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire est un fléau de plus en plus répandu. Cela commence dès l'école primaire. Une situation de harcèlement peut dégrader l'ambiance d'une classe. En 2019, le gouvernement a promulgué la loi sur l'Ecole de la confiance. L'article 5 de celle-ci consacre « le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement », il reconnaît ainsi la gravité de cette forme de violence scolaire. Il n'est pas facile pour un adulte de reconnaître les signes du harcèlement dont un enfant est victime, car celui-ci pense parfois pouvoir régler ses problèmes seul, cherche la plupart du temps à cacher son mal-être par peur de décevoir ou par crainte de représailles plus virulentes de la part de ses harceleurs. Il faut donc être attentif aux changements et troubles du comportement de l'enfant ou de l'adolescent.



Quelles conséquences ?

Les **conséquences** du **harcèlement** et du **cyberharcèlement** sont **multiples**, pour le harcelé comme pour le harceleur.

Pour le harcelé

A court terme : décrochage, absentéisme, perturbation du développement des compétences (scolaires, sociales, relationnelles), troubles du métabolisme et du comportement, isolement...

A moyen terme : dépression, recours à la violence comme unique moyen de défense, comportements suicidaires...

A long terme : troubles sociaux et relationnels, addictions, troubles psychiques...

Pour le harceleur

A court terme : sentiment de puissance, manque d'empathie, répétition des actes et des comportements violents...

A moyen terme : méfiance, violence, marginalisation, échec scolaire ou professionnel...

A long terme : troubles sociaux (difficulté à avoir des relations humaines positives, maltraitance envers autrui, violences intrafamiliales), dépression, addictions, statut social précaire, délinquance...

Par ailleurs, le harceleur s'expose à des **sanctions** puisque le harcèlement est puni par la loi.

Les **peines encourues** dépendent du **type de harcèlement** commis (scolaire, moral, sexuel, sur internet, téléphonique) et de l'existence d'une ou plusieurs **circonstances aggravantes** (victime de moins de 15 ans, faits commis sur une personne vulné-

rable, incapacité totale de travail ou scolaire de plus de 8 jours suite aux violences...).

Ces peines peuvent aller de **1 à 3 ans de prison** et de **15 000 à 45 000 € d'amende**. Plus, dans certains cas, des **dommages et intérêts** à verser à la victime.

Plus d'infos : service-public.fr > Justice > Infractions > Harcèlement



Risques pour les mineurs

Les coupables de faits de harcèlement scolaire et de cyber-harcèlement âgés de plus de 13 ans risquent, selon les cas, une peine de prison de 6 mois, d'1 an ou de 18 mois et une amende de 7 500 €. Pour les mineurs de moins de 13 ans des mesures et sanctions éducatives s'appliquent, elles varient selon l'âge.

Quelles solutions ?

Afin de **mettre fin** à une **situation de harcèlement**, il est nécessaire de **ne pas culpabiliser** et de **briser le silence**.

Pour cela, il ne faut pas s'enfermer dans la situation, ni s'isoler. D'où l'importance de **parler** de ce que l'on vit, à sa **famille** ou ses **amis**.

Dans le cas du **harcèlement scolaire**, il est possible de se confier à un **enseignant**, un **adulte encadrant**, l'**infirmière** scolaire, et pour le **harcèlement au travail** de mentionner les faits à un **collègue** ou un **représentant du personnel**, au **médecin du travail**.

Il est également possible d'**échanger** avec des **professionnels**, **psycho-**

logues notamment, lors de **consultations** privées ou grâce aux **plateformes** et **lignes d'écoute** gratuites anonymes et confidentielles mises en place pour recueillir la **parole** des **victimes**, des **auteurs** et des **témoins**, être à leur **écoute**, répondre à leurs **questions** et les orienter vers des **structures** capables de les soutenir et d'agir pour que la situation cesse.

/ La **plateforme** parcours-victimes.fr est faite pour les victimes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles telles qu'agression verbale, humiliation, harcèlement... Son objectif est d'aider les victimes à ne pas rester isolées en leur proposant un accompagnement dans les principales étapes de leur parcours,

depuis les violences subies jusqu'à une éventuelle indemnisation.

Dès la page d'accueil, on choisit une rubrique selon que l'on est majeur.e ou mineur.e afin de comprendre les démarches à suivre en fonction des différents temps clés suivants : parler et être écouté / se mettre en sécurité / préparer le temps pénal (constatation, enquête...) / être indemnisé / se reconstruire.

/ Le **3020** (appel et services gratuits) pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire et permettre aux enfants, victimes et témoins de dénoncer ces agissements ; le site nonauharcèlement.education.gouv.fr complète ce service.

/ Le **0800 200 000** Net Ecoute (anonyme, gratuit, confidentiel) est destiné aux enfants et adolescents confrontés à des problèmes dans leurs **usages numériques**, dont le **cyberharcèlement** ; le site netecoute.fr complète ce service.

/ Le **116 006** numéro d'**aide aux victimes** (7j/7) propose une écoute par des professionnels et une mise en lien avec une association d'aide aux victimes proche de chez soi.

/ Le **119** numéro **enfance en danger** (24h/24 - 7 j/7) pour enfant ou adolescent victime de **violences**, dont le **harcèlement**, ou en risque de l'être.

/ **En cas d'urgence immédiate : appeler le 17 ou le 112 ou envoyer un sms au 114.**

Vous pouvez également vous adresser directement au **Réseau France Victimes** afin de trouver une **Association d'aide** qui pourra vous informer, vous accompagner et vous orienter (interventions gratuites et confidentielles) : france-victimes.fr
> Nous connaître > Réseau > Trouver une association

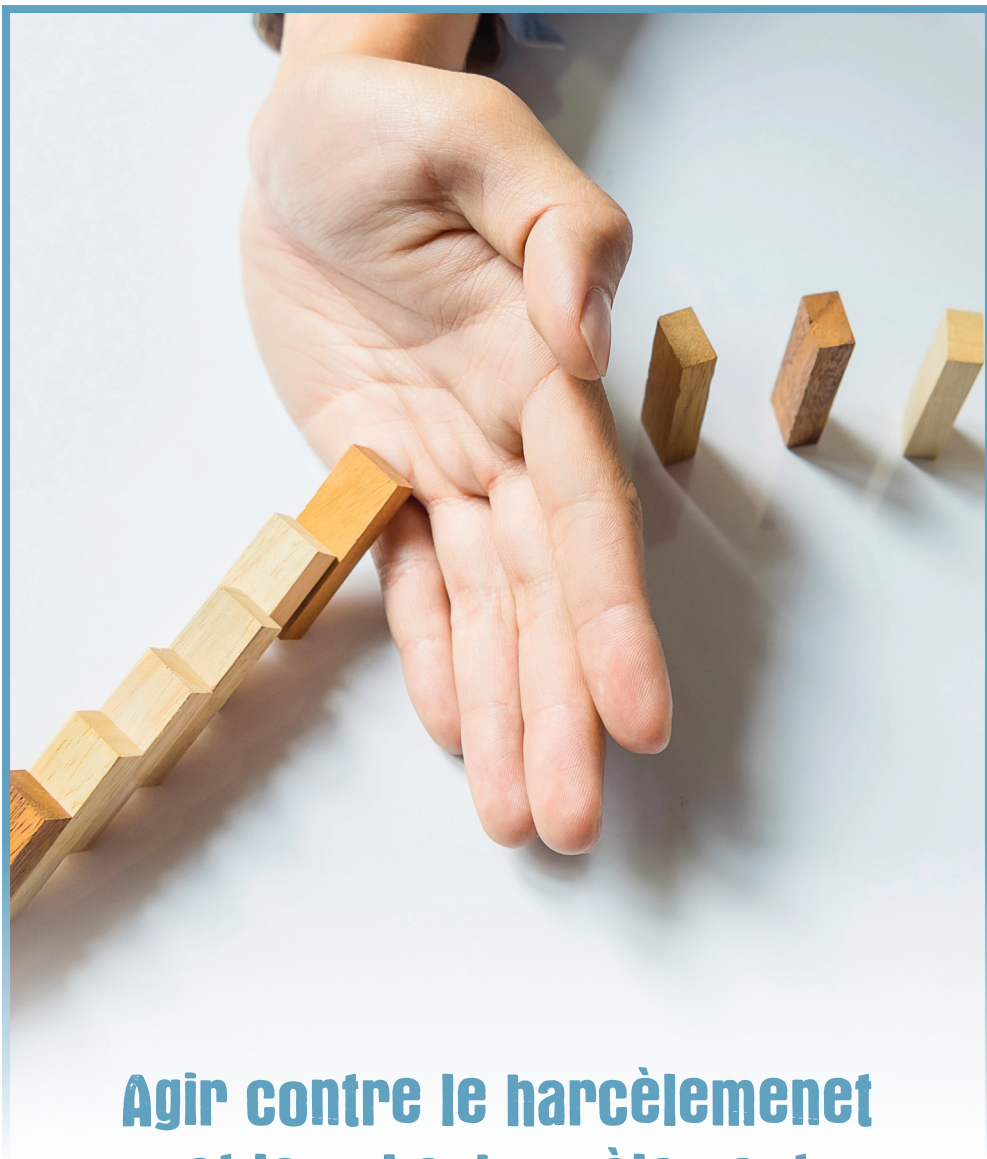
Enfin, vous pouvez **porter plainte** en vous adressant au **commissariat** ou à la **gendarmerie** de votre choix, qui transmettra votre plainte au procureur de la République.



Recommandations

En cas de cyberharcèlement, pensez à garder des preuves (captures d'écran). Ne répondez pas aux messages haineux (cela donne de l'importance au harceleur). En cas de comportement violent sur les réseaux sociaux, le signaler auprès de la communauté et alerter les réseaux.

Si vous êtes témoin de violences, aidez les victimes.



Agir contre le harcèlement et le cyberharcèlement

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté - Crij
27 rue de la République 2 rue des Corroyeurs
25000 BESANÇON 21000 DIJON
03 81 21 16 16 03 80 44 18 29

jeunes-bfc.fr

*Informations susceptibles d'évoluer :
version mise à jour en ligne sur jeunes-bfc.fr/livrets-dinfos*